



CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Jeudi, 19 juin 2025 - 20h00 au Cotterd

Procès-verbal no. 02/2025

Présidence : M. Yves PELLET			
Municipalité			Excusés
M. Pierre-Alain	KARLEN	Syndic	M. Roland MOOSER Municipal
Mme Corinne	BALLIF GROGNUZ	Municipale	
M. Reynald	DÄNZER	Municipal	
M. Pierre-Alain	FAVROD	Municipal	

Ordre du jour :

1	Appel	p. 2
2	Adoption de l'ordre du jour	p. 2
3	Procès-verbal de la séance du 12 mars 2025	p. 2
4	Communications du Bureau	p. 2
5	Communications de la Municipalité	p. 3
6	<u>Préavis no. 03-2025</u> du 02 juin 2025, rapport de gestion et comptes 2024	p. 4
	6.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur la gestion et les comptes 2024	p. 4
	6.2 Adoption du Préavis no. 03-2025	p. 6
	6.3 Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la COFIGE	p. 6
	6.4 Adoption des réponses de la Municipalité	p. 6
7	Nomination du Bureau de juillet 2025 à juin 2026	p. 7
8	Nomination éventuelle de membres de commissions	p. 7
9	Divers	p. 7



Il est 20h00, M. le Président Yves PELLET souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents.

M. le Président salue la présence de Mme Sophie PICCAND, secrétaire municipale, et cède la parole à Mme Virginie KIRCHHOFER, secrétaire, pour l'appel.

1. Appel

- Présents : 25
- Excusés : 10

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare la séance ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions des membres du Conseil se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et son prénom avant de s'exprimer. Il demande de parler de manière brève, claire et précise.

Mmes Sandra FAVROD et Laurence STETTLER fonctionneront comme scrutatrices.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président présente l'ordre du jour de la séance, tel qu'il a été adressé. En l'absence de remarques, M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 12 mars 2025

Des corrections orthographiques sont demandées. Le procès-verbal de la séance du Conseil du 12 mars 2025 est accepté à l'unanimité, sous réserve des corrections identifiées.

M. le Président remercie Mme Virginie KIRCHHOFER, pour la rédaction du document.

4. Communications du Bureau

- Décision du Conseil d'État : Le recours déposé par la Municipalité relatif à l'amendement du budget d'investissement a été admis. L'amendement est annulé et les conclusions du préavis communal sont confirmées.
- Vie associative : Le Président a assisté à la soirée annuelle de la fanfare «L'Écho de la Plaine», organisée avec succès.
- ERHL (ex-SICOV) : M. Kevin GRANGIER a représenté le Conseil communal lors de l'Assemblée générale du 7 mai 2025.
- Préavis sur les déchets : Une commission ad hoc devra être constituée pour l'étude du futur règlement communal relatif aux déchets. Les conseillers intéressés peuvent s'annoncer auprès du Bureau.
- Élections communales 2026 : Les préparatifs de fin de législature approchent. Les formulaires de candidature seront disponibles dès la prochaine séance pour celles et ceux qui souhaitent se représenter.
- Groupe forestier des Agittes : Lors de son Assemblée générale du 15 mai 2025, il a été décidé de redistribuer CHF 100'000.- de travaux forestiers aux communes membres. La part revenant à Noville est de CHF 12'500.- à faire valoir sous forme de travaux forestiers (et non en numéraire).



5. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, qui cède la parole aux membres de la Municipalité :

- **M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD :**

EPUDEHL : M. le Municipal informe qu'il a participé au Conseil intercommunal d'EPUDEHL à Roche. Lors de ce conseil, les membres ont accepté à l'unanimité la révision des statuts :

Réduction du nombre de conseillers de 43 à 23

Fusion des commissions Gestion et Finances en une seule (COGEFI)

Un préavis sera soumis au Conseil communal cet automne et une commission ad hoc sera nommée.

- **M. le Municipal Reynald DÄNZER :**

Rapport annuel ASPILH : M. le Municipal informe qu'il a apporté le rapport annuel du Réseau Enfants Chablais pour consultation. Il ajoute que le rapport de gestion de l'ASPILH est disponible sur leur site internet.

Accueil parascolaire : M. le Municipal informe qu'une remplaçante est recherchée pour assurer la surveillance des enfants arrivant en bus entre 7h45 et 8h15.

Règlement sur les déchets : M. le Municipal informe que la mise à jour du règlement sur le déchet a été validée par M. Prix. La DGE a formulé quelques remarques dont il a été tenu compte. Le règlement sera présenté lors de la séance d'automne.

Fête des écoles : M. le Municipal rappelle que la fête des écoles se tiendra le lundi 23 juin 2025 à Chessel dès 17h30 avec cortège prévu à 18h00.

- **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Enquête PA5 (projet d'agglomération 5^{ème} génération) : M. le Syndic informe que le dossier d'agglomération de 5^e génération (PA5) a été officiellement déposé le 27 mars 2025 à Berne et qu'une décision est attendue au printemps 2026. Il rappelle que l'objectif est d'obtenir une participation fédérale de 40-45% sur des projets régionaux classés en catégorie A, portant notamment sur la mobilité, l'environnement, les zones artisanales et le développement énergétique. Il ajoute que le COPIL Rivelac a pris la décision d'anticiper la suite en préparant le PA6, prévu pour 2028, afin d'assurer la continuité des projets.

SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités) : M. le Syndic informe la commission se réunira le 2 juillet 2025 à Vevey pour examiner les amendements. Il ajoute M. le Syndic annonce que la Commission compétente se réunira le 2 juillet 2025 à Vevey pour examiner les amendements. Peu de propositions devraient être retenues, seules celles présentant un intérêt général.

Il relève les préoccupations liées au trafic routier, notamment sur la RC708 (secteur des Fourches), déjà saturée aux heures de pointe et le samedi. Les études montrent que 60 % du trafic est constitué de transit et non de déplacements locaux.

Il relève que l'objectif est de limiter ce transit et de renforcer l'usage des transports publics, avec une cadence à la demi-heure, le renfort de lignes régionales et la priorisation du trafic collectif.

Grangettes : M. le Syndic informe que la Fondation a transmis la liste des médiateurs nature pour la saison estivale. Ces derniers seront identifiables par une casquette bleue. Leur mission est notamment de sensibiliser les visiteurs au respect du site et de rappeler l'obligation de tenir les chiens en laisse dans les zones concernées.



Courrier au Conseil d'État : M. le Syndic revient sur la décision récente du Conseil d'État relative au recours communal. Après vérification auprès du service juridique, il est confirmé qu'aucune injure ni insulte n'était contenue dans le courrier adressé par la Municipalité. L'affaire est considérée comme close.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.

6. Préavis no. 03-2025 du 2 juin 2025, rapport de gestion et comptes 2024

M. le Président cède la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN pour ses commentaires.

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

M. KARLEN présente le rapport de gestion et les comptes 2024, transmis aux membres du Conseil avec les convocations. Il rappelle que ces documents ont une valeur d'archive importante et permettent de retracer l'activité de la Commune ainsi que les principaux événements de l'exercice écoulé.

Il indique que l'exercice 2024, budgété avec un déficit de CHF 43'000.–, se solde finalement par un excédent de recettes de CHF 16'000.–, ce qui représente un écart positif de près de CHF 60'000.– par rapport aux prévisions.

Les investissements réalisés atteignent CHF 1,62 million, dont notamment la poursuite de chantiers liés aux dessertes agricoles, l'entretien de bâtiments communaux et divers projets d'infrastructures.

L'endettement communal poursuit sa diminution : il s'élève à CHF 5'252.– par habitant, contre CHF 6'135.– l'année précédente. Ce montant est désormais inférieur à la moyenne cantonale, qui se situe à CHF 5'759.– par habitant (hors Lausanne).

M. le Syndic relève que la Commune a pu procéder non seulement aux amortissements obligatoires mais également à des amortissements complémentaires, rendus possibles par la bonne tenue des résultats et par l'utilisation partielle du fonds de réserve.

Il attire également l'attention du Conseil sur les perspectives liées à l'entrée en vigueur du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) en 2027. Cette réforme impliquera la suppression des fonds de réserve non affectés, ce qui nécessitera une planification financière encore plus stricte. Par ailleurs, le boursier communal ayant annoncé son souhait de mettre fin à son mandat à la fin de la législature, il sera indispensable de prévoir son remplacement et d'organiser la transmission de ses connaissances.

M. le Président remercie M. le Syndic pour les explications et ouvre la discussion en passant en revue les dicastères et les différentes rubriques des comptes.

6.1. Rapport de la Commission de finances et gestion (COFIGE)

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport. En préambule, il informe le Conseil que sur demande de la Municipalité et du Président du Conseil, un seul rapport regroupant la gestion et les comptes a été produit.

La Commission s'est réunie le 26 mai 2025 en présence de la Municipalité et du boursier. Les explications nécessaires ont été fournies et les questions préparées par les membres ont reçu réponse. Les vérifications d'usage ont été effectuées, notamment le contrôle des fonds déposés, la vérification des titres et le pointage des écritures.



Dans le cadre de la gestion communale, la Commission relève :

- des difficultés rencontrées à la voirie en raison d'absences médicales répétées, ayant conduit la Municipalité à redistribuer temporairement les tâches puis à engager un employé en CDD à 100 % dès le 1er juin 2025 ;
- la mise en place d'un service de piquet pour répondre aux urgences communales dans un délai de 15 minutes ;
- la persistance de difficultés dans l'organisation des transports scolaires, problème déjà signalé lors d'un précédent Conseil ;
- l'engagement d'une personne pour surveiller les enfants le matin avant la rentrée des classes, avec la perspective de recruter une suppléante pour assurer une continuité de service.

La Commission prend également acte des travaux réalisés en 2024, parmi lesquels :

- l'achèvement de la phase 1 des dessertes agricoles ;
- le remplacement du pont de la Californie ;
- le nettoyage de la toiture du bâtiment de la Râpe des Tannes ;
- l'avancement du projet de STEP suprarégionale, ayant reçu l'accord de principe des communes du cercle, avec la perspective de bassins semi-enterrés similaires à ceux de Clarens et Vevey ;
- l'entretien du cimetière, avec la plantation d'un érable et d'arbustes à fleurs ;
- l'entretien de la place de jeu, jugée suffisante pour les besoins actuels ;
- le terrain de football, pour lequel des travaux de scarification sont planifiés en 2025.

Concernant l'analyse des comptes, la COFIGE a examiné plusieurs postes qui avaient suscité interrogation :

- le leasing du copieur, dont le volume annuel atteint près de 90'000 copies ;
- les honoraires d'avocats et de fiduciaires, pour un montant total d'environ CHF 45'000.-, dont la majeure partie est liée à la procédure opposant la Commune à l'OFEV sur le dossier des Grangettes ;
- les revenus divers liés aux permis de construire, représentant CHF 17'852.- ;
- l'achat de mobilier, en réalité destiné aux jeux de la place de jeu ;
- les honoraires et prestations de services, principalement liés au traitement anti-moustiques (2 interventions en 2024 en raison des fortes pluies) et à la participation de la Commune au projet CartoRiviera ;
- la rétrocession SATOM, correspondant à des économies réalisées sur le traitement des déchets verts ;
- les attributions et prélèvements aux fonds de réserve, liés aux préavis d'investissements précédemment adoptés par le Conseil.

La COFIGE conclut que, grâce à une gestion prudente et rigoureuse, la Municipalité présente à nouveau des résultats très encourageants par rapport au budget 2024. Elle estime qu'une réévaluation à la baisse du taux d'imposition communal dès 2026 apparaît justifiée, d'autant plus qu'une attribution de CHF 420'000.- a été portée au fonds pour travaux futurs.

La Commission recommande par ailleurs que, lors de l'élaboration du prochain budget, certains postes de recettes et de dépenses soient affinés sur la base des résultats constatés, en particulier pour les lignes de crédits non utilisés.

Elle précise avoir effectué l'ensemble des contrôles requis par le protocole de vérification des comptes et remercie la Municipalité pour les réponses apportées à ses questions.

Enfin, la COFIGE formule les vœux suivants pour l'année à venir :

- remise en état et scarification de la pelouse du terrain de football ;
- organisation d'une visite de l'UAPE ;
- planification d'une visite de la centrale de chauffe ;



- aménagements ludiques dans la cour d'école (marquages, dessins, jeux).

En conclusion, la Commission prie le Conseil de prendre les décisions suivantes :

- **d'adopter** les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2024 tels que présentés ;
- **d'approuver** le rapport de gestion pour l'exercice 2024 tel que présenté ;
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2024.

M. le Président clôt la discussion.

6.2. Adoption du Préavis no. 03-2025

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 03-2025.

Le Conseil communal de Noville :

Vu le préavis n° 03-2025, du 02 juin 2025, rapport de gestion et comptes 2024 ;
entendu le rapport de la COFIGE sur la gestion et les comptes 2024 ;
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'adopter** les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2024 tels que présentés ;
- **d'approuver** le rapport de gestion pour l'exercice 2024 tel que présenté ;
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2024.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 03-2025 est accepté à l'unanimité.

6.3. Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la COFIGE

M. le Président passe la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN qui répond au nom de la Municipalité.

- Visite de l'UAPE : la Municipalité propose que la COFIGE fixe une date en semaine, l'organisation pratique sera ensuite assurée.
- Visite de la centrale de chauffe : bien qu'elle ne dépende pas directement de la Commune, une visite peut être organisée avec le groupement forestier des Agittes, conjointement avec une visite du centre de compétences de Roche.
- Pelouse du terrain de football : scarification prévue à l'automne, période adaptée. De plus, des buts de plus petite dimension seront installés pour permettre aux juniors de jouer sur la largeur du terrain.
- Cour de récréation : des marquages (marelles, jeux) seront rétablis. Des boîtes de grosses craies sont mises à disposition par les enseignantes pour stimuler la créativité. Mme Tatiana DUFAUX intervient et informe qu'elle a identifié des modèles de chablons et qu'une commande est prévue. Elle informe mettre volontiers ses chablons à disposition. La Municipalité s'engage à financer la peinture si nécessaire.

M. le Président remercie la Municipalité pour ses réponses et ouvre la discussion. En l'absence de question, il clôt la discussion.

6.4. Adoption des réponses de la Municipalité

M. le Président passe au vote. Les réponses de la Municipalité sont acceptées à l'unanimité.



7. Nomination du Bureau de juillet 2025 à juin 2026

M. Yves PELLET ayant achevé son mandat de Président, le Conseil procède à la désignation de son successeur.

- M. Kevin GRANGIER est élu Président du Conseil communal par acclamation.
- Le Président sortant remercie l'assemblée pour la confiance témoignée durant son mandat. Il rappelle les moments marquants de la période écoulée et salue la bonne collaboration avec la Municipalité, le Bureau et le Conseil.
- Le Président entrant exprime sa gratitude pour la confiance reçue.

Le Président entrant prend la présidence de la séance et remercie chaleureusement M. Yves PELLET pour ses années de présidence.

Le Conseil procède ensuite à l'élection des vice-présidents :

- Mme Sylvie ABELLAN est élue Première Vice-présidente par acclamation.
- M. Marcel BISELX est élu Deuxième Vice-président par acclamation.

Les scrutatrices titulaires sont reconduites dans leur fonction :

- Mmes Sandra FAVROD et Laurence STETTLER sont réélues scrutatrices par acclamation.

Les scrutatrices suppléantes sont également reconduites :

- Mmes Joëlle DAENZER et Margaux DÜNNER sont réélues scrutatrices suppléantes par acclamation.

Le Bureau du Conseil communal est ainsi constitué :

- | | |
|--|--|
| • Président | Kevin GRANGIER |
| • 1^{ère} Vice-présidente | Sylvie ABELLAN |
| • 2^{ème} Vice-président | Marcel BISELX |
| • Scrutatrices | Sandra FAVROD & Laurence STETTLER |
| • Scrutatrices suppléantes | Joëlle DAENZER & Margaux DÜNNER |

8. Nomination éventuelle de membres de commissions

Le Président informe le Conseil communal que, conformément aux dispositions en vigueur, son accession à la présidence du Conseil implique sa démission de la Commission de finances et de gestion (COFIGE).

Mme Stéphanie BORLOZ, actuellement suppléante, a confirmé ne pas souhaiter devenir membre titulaire et préfère conserver sa fonction de suppléance.

Afin de pourvoir au siège vacant, le Bureau propose la candidature de M. Yves PELLET. Celui-ci accepte la proposition.

Le Président remercie M. PELLET pour sa disponibilité et constate que la commission est à nouveau au complet.

9. Divers

M. le Président sollicite l'Assemblée pour d'éventuels divers.

Intervention de Mme Aurélie ZIÖRJEN : elle informe le Conseil qu'elle a relayé auprès de l'ASPILH l'interpellation déposée en mars 2025 relative aux transports scolaires. Elle rapporte les éléments suivants :

- Les synergies envisagées entre l'UAPE « Les Griffons » et les élèves des écoles n'ont pas été retenues, le modèle de financement intercommunal ne permettant pas de traitement différencié.



- La surveillance dans les bus scolaires est jugée insuffisante. Actuellement, deux accompagnantes interviennent ponctuellement, mais la situation reste insatisfaisante.
- L'ASPIL a sollicité des offres auprès de transporteurs privés, séparées pour les élèves du primaire et du secondaire. La décision interviendra lors d'une prochaine séance.

Intervention de M. Kevin GRANGIER : il fait état de la séance intercommunale de l'ORPC du district d'Aigle, tenue le 29 avril 2025 à Lavey. Il rapporte les éléments suivants :

- L'effectif comprend 208 soldats et officiers, répartis en deux compagnies et un état-major de neuf personnes. Trois collaborateurs professionnels sont engagés.
- En 2024, les interventions ont porté notamment sur des travaux aux berges du Léman aux Grangettes et sur la gestion des crues du Rhône.
- Le coût pour la Commune de Noville s'élève à CHF 17.61 par habitant.
- L'activité 2024 représente 1'740 jours de service, avec 92 abris de protection civile contrôlés dans le district.

En l'absence d'autres divers, M. le Président clôt la séance et remercie l'assemblée.

La séance est levée à 21h46.

Yves PELLET
Président



Virginie KIRCHHOFER
Secrétaire

AGENDA DES SÉANCES 2025

Jeudi, 09 octobre 2025 | Vendredi, 05 décembre 2025